



Municipalité de Cap-Saint-Ignace

*D'abord et avant tout
la belle campagne!*

**Province de Québec
Municipalité de Cap-Saint-Ignace
M.R.C. de Montmagny**

Avis public

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, greffière-trésorière de la Municipalité,

**QUE LE CONSEIL, lors de la séance du 3 juin 2024 qui avait lieu à la salle du Conseil à 20 h,
a adopté le règlement suivant :**

**RÈGLEMENT 2024-05 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME EN VIGUEUR AFIN D'Y
INTÉGRER LES ÎLOTS DE CHALEUR ET LES MESURES PERMETTANT DE LES
ATTÉNUER**

**QUE ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité au
www.capsaintignace.ca ou encore pendant les heures d'ouverture du bureau municipal.**

DONNÉ à Cap-Saint-Ignace, ce sixième jour de juin 2024.

La greffière-trésorière,

Sophie Boucher